

N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association En
Droits d'Enfance

Séance ordinaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à 20 heures

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, M. SAURAY, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER (jusqu'à 21h25), Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 3 OCT. 2024

Absents excusés :

Mme SOUMATProcuration à M. SAURAY
Mme NOACHOVITCHProcuration à Mme QUIRET
M. DAUXProcuration à M. GUIRAUDET
Mme BERRAProcuration à Mme HAGEGE RADUTA
Mme CHARBONNIER (à partir de 21h25) ..Procuration à Mme ANGELO
M. CUSMANOProcuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX
M. LAYAIDA.....Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON

Publiée le : 3 OCT. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 3 OCT. 2024

Absents :

Mme GROSJEAN
M. RAUMEL

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORÉZ



Secrétaire de séance :

Anthony DALOYAU

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
BV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°1

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EN DROITS D'ENFANCE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'association En droits d'enfance le 21 mars 2024, sollicitant une aide financière pour les séjours des enfants organisés durant les périodes de travaux d'encapsulage du plomb du Château du duc de Dino,

Considérant que les activités conduites par l'association En droits d'enfance revêtent un intérêt local,

Vu l'avis de la commission des finances et du développement économique du 13 septembre 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association En droits d'enfance.

IMPUTE la dépense correspondante sur le budget en cours.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Anthony DALOYAU
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency